



RENOVATION DE L'ETANCHEITE DES TOITURES TERRASSES DU GROUPE SCOLAIRE CHAMP ROY

Commune de Ménérol

Cahier des charges et
règlement de consultation

Article 1 : généralités

1.1. Objet de la consultation

La commune de Ménérol souhaite rénover l'étanchéité des toitures terrasses du groupe scolaire communal :

- Toiture terrasse maternelle cour Numéro 1
- Toiture terrasse maternelle entrée Numéro 2
- Toiture terrasse primaire cour Numéro 3
- Toiture terrasse primaire Numéro 4
- Toiture terrasse primaire préau Numéro 5

La proposition comprendra :

- La préparation générale du chantier
- Pour chacune des toitures terrasses :
 - Travaux de préparation / sécurisation
 - Travaux de dépose
 - Travaux liés à l'étanchéité et/ou l'isolation
 - Travaux liés à l'évacuation des eaux pluviales et la zinguerie .

Les matériaux posés devront répondre aux normes françaises et aux normes européennes en vigueur. Le candidat devra fournir en appui de l'offre, une documentation technique succincte de tous les matériaux proposés.

1.2. Modalités d'exécution

- *Période d'exécution et pénalités:*

La période d'exécution sera définie en concertation avec le maître d'ouvrage. Les travaux pourront être réalisés par phase, sur un ou plusieurs exercices budgétaires.

Ils devront obligatoirement se réaliser au cours des vacances scolaires de printemps et / ou d'été ; aucune intervention ne pourra avoir lieu en période scolaire.

Une réunion préalable avec le maître d'ouvrage sera obligatoire pour définir les modalités d'intervention.

Des pénalités pour retard d'exécution pourront être appliquées à raison de 300.00€ par jour calendaire.

Les délais d'exécution sont proposés en semaines par le candidat pour chacune des terrasses. Un délai global sera aussi donné.

- *Lieux d'exécution :*

Ecole élémentaire, 2 rue des écoles 63200 Ménérol

Ecole maternelle, 6 rue des écoles 63200 Ménérol

Le présent marché est à prix global et forfaitaire.

A la réalisation, le titulaire du marché ne pourra en aucun cas demander la rémunération de travaux supplémentaires non prévus dans son offre, sans avoir établi un devis, justifié de l'utilité des dits travaux et reçu l'accord écrit du maître d'ouvrage.

- **Conditions d'intervention**

Le titulaire est responsable du bon déroulement du chantier et du bon état des matériaux fournis. Le candidat devra justifier de la provenance des matériaux utilisés. Leur mise en œuvre sera réalisée dans le respect des recommandations du fabricant et des règles de l'art.

Durant les travaux, le titulaire devra effectuer le nettoyage de son chantier et l'enlèvement de tous ses déchets à chaque fin de journée. Un lieu éventuel de stockage des déchets pourra être défini en concertation avec le maître d'ouvrage.

- **Personne publique contractante :**

Commune de Ménérol, représentée par son Maire, Madame Nadine BOUTONNET

- **Personne habilitée à donner les renseignements :**

Madame Nadine BOUTONNET, Maire

- **Comptable public assignataire des paiements :**

Le Receveur municipal, Trésorerie de Riom

- **Mode de passation et forme de marché :**

MARCHE PUBLIC passé en PROCEDURE ADAPTEE en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

- **Date de publication de l'AAPC sur le site internet de la commune : 14 novembre 2016**
- **Date limite de réception des offres : LUNDI 12 DECEMBRE 2016 – 12 HEURES**

Article 2 : prescriptions techniques

Un diagnostic a été réalisé (cf. document joint) pour chacune des toitures ; il présente l'état général et les préconisations techniques de rénovation.

Le candidat devra s'y conformer pour établir son offre puis pour mettre en œuvre l'opération. Des évolutions techniques sont possibles ; elles devront être préalablement validées par le maître d'ouvrage

Article 3 : Réception

La commune prononcera la réception du chantier après vérification du bon déroulement de celui-ci et du parfait état d'achèvement de l'opération.

Article 4 : Consultation

4.1 Documents constituant le dossier de consultation et remise du dossier

- Le cahier des charges et règlement de la consultation (RC),
- L'Acte d'engagement (AE),
- Le diagnostic toiture,
- Le Bordereau des prix

Le dossier de consultation des entreprises est disponible sur le site : www.menetrol.fr

4.2 Documents à remettre lors de la candidature

- Une lettre de candidature
- Une proposition chiffrée et détaillée à l'aide des bordereaux des prix joints
- Une note succincte présentant les modalités de mise en œuvre, les caractéristiques techniques des matériaux proposés, la démarche de concertation avec le maître d'ouvrage,
- Une note sur l'entreprise candidate faisant ressortir les moyens en personnel
- Une note présentant le délai d'exécution proposé en semaines pour chacune des terrasses et le délai global de mise en œuvre, les mesures d'organisation que le candidat propose d'adopter pour assurer la mission
- Une note comprenant notamment une liste de réalisations d'opérations de nature et d'importance comparables avec références détaillées (objet, lieu, état d'avancement ou date de livraison, maître d'ouvrage, montant des travaux, photos ou illustrations) ;

Eventuellement, la (les) qualification(s) et certification(s) du candidat.

4.3 Suites données à la consultation

Les critères pris en compte pour le choix du lauréat seront :

- | | |
|--------------------|-----|
| • Coût | 60% |
| • Valeur technique | 30% |
| • Délai | 10% |

L'offre présentant le prix le moins élevé se verra attribuer la note maximale correspondant à la valeur de la pondération, soit 60. Les notes de chaque entreprise sont ramenées à une note sur 60 de la manière suivante : $60 \times (\text{coût de l'offre la moins élevée} / \text{coût de l'offre jugée})$

La Valeur technique sera jugée après analyse du mémoire technique remis par les candidats dans leur offre

Pour le calcul des délais, il sera pris en considération le délai global (cumul de chaque phase). Le délai le plus court est affecté de la note de 10. Les notes de chaque entreprise sont ramenées à une note sur 10 de la manière suivante : $10 \times (\text{Délai de l'offre le plus court} / \text{délai de l'offre jugée})$

Ces dispositions ne s'appliquent toutefois pas aux offres qui seront jugées anormalement basses ou anormalement hautes tant en terme de cout que de délai, par rapport aux estimations du maître d'œuvre.

4.4 Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les dossiers des candidats seront envoyés ou à remettre à l'adresse suivante :

Mairie de Ménérol
6 grande rue
63 200 MENETROL

Avec la mention obligatoire :

« Marché de Travaux : RENOVATION DE L'ETANCHEITE DES TOITURES TERRASSES DU
GROUPE SCOLAIRE CHAMP ROY - Ne pas ouvrir ».

4.5 Date et heure limites de remise des offres

Les offres sont à retourner sous pli à Madame le Maire, Mairie de Ménérol, 6 grande Rue, 63 200 MENETROL, **avant le LUNDI 12 DECEMBRE 2016 - 12 h.**

4.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

4.7 Pour tous renseignements :

Sébastien GUILLOT
Secrétaire Général
04 73 33 43 44
secretaire.general@menetrol.fr